



Le président du SDIS, service départemental d'incendie et de secours André Viola, le directeur départemental, Jean-Luc Beccari, le lieutenant Régis, responsable du centre de secours chaurien étaient présents hier, au siège du Smictom (NDLR : syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) à Fendeille où ils ont été accueillis par le président Ph. Greffier pour une signature d'importance : la mise à disposition du SDIS, d'un agent de l'espace écologique, Julien Soulié, par ailleurs sapeur-pompier volontaire.

Un engagement citoyen

"Recruter des sapeurs-pompiers volontaires est un enjeu partout dans les territoires. Les collectivités sont, évidemment, des acteurs importants pour mettre à disposition des personnels au bénéfice des centres de secours. Ce n'est pas toujours facile parce que nous avons à assurer la continuité du service public ; c'est même parfois un peu compliqué notamment dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons actuellement mais c'était important. Cette mise à disposition est pour nous, un acte citoyen. Il nous semble donc logique de permettre à celui qui souhaite s'engager auprès du SDIS. C'est un engagement important et il faut savoir l'encourager et l'accompagner, quand on est employeur", souligne M. Greffier.

2 000 volontaires dans le département

"Pour nous, c'est important de valoriser ces conventions ; nous espérons qu'elle fera boue de neige. Nous avons, bien sûr, des sapeurs-pompiers professionnels dans l'Aude mais notre département a un socle de volontaires très important – 2 000 au total. Le souci qui se pose à nous, c'est la mobilisation dans la journée. Nous sommes présents dans 48 centres du territoire ; il faut en journée entre 280 et 320 sapeurs-pompiers mobilisables. Il est donc important d'avoir des structures publiques ou privées qui jouent le jeu et qui mettent plus facilement à disposition des agents et c'est ce que fait ici le Smictom. Aujourd'hui, nous avons 109 conventions pour 287 sapeurs-pompiers", indique le président André Viola. Il évoque les dispositifs nationaux qui visent à valoriser le volontariat tout en relevant que localement, on essaie de trouver des solutions pour le faciliter aussi. Ce sont, par exemple, des conventions avec les bailleurs sociaux pour que les sapeurs pompiers puissent être plus proches des centres de secours ; des conventions avec les intercommunalités pour des structures d'accueil d'enfants : périscolaire, crèches...

Une mise à disposition sur la semaine de garde

"La difficulté, on l'a effectivement en journée. Le soir et le week-end, on a forcément plus de disponibilité", abonde le lieutenant Régis qui explique que cette mise à disposition a permis de faire appel à Julien Soulié pour une intervention qui a duré 32 heures et pour laquelle il a fallu faire des rotations de personnels. Reste que le patron des sapeurs-pompiers chauriens explique que "l'on ne va pas, pour autant, abuser de la sollicitation car l'on sait très bien que le cœur de métier, c'est ici, c'est le travail. On appellera Julien uniquement sur sa semaine de garde programmée sous réserve que sa charge de travail ou son obligation professionnelle ne soient pas impactées. La priorité est à l'emploi. Ça marche très, très bien".

"Chaque convention est faite sur mesure, souligne le colonel Beccari. On a une trame générale mais ce sont des conventions qui doivent être adaptées à l'employeur, au conventionné lui-même, et au centre de secours. On a, bien sûr, des points identiques à toutes les conventions mais on va les adapter afin que les relations gagnant-gagnant soient préservées".

D'autres conventions sont en cours pour le centre de secours chaurien notamment avec la Marine nationale." Avec la ville de Castelnaudary, c'est historique". D'autres devraient suivre également.